



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'EMPLOI INTERMITTENT DANS LE SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE 2022



En 2022, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 304 000 salariés et génère 2,9 milliards d'euros de masse salariale pour un total de 129 millions d'heures travaillées. 110 000 employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage¹.

Les salariés intermittents du spectacle, majoritairement des hommes (61,4%), résident principalement en Île-de-France (39,8%) et occupent essentiellement un emploi principal² de type artistique (60,5%). Un quart d'entre eux réalise un seul contrat au cours de l'année.

Les employeurs des secteurs professionnels (audiovisuel, spectacle vivant) représentent 29,2% des employeurs mais créent plus de 90% de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale. Ils emploient 29,8 salariés en moyenne contre 4,2 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. 37,6% sont localisés en Île-de-France.

Les hausses observées en 2022 permettent de dépasser les niveaux d'avant crise de 2019. L'ensemble des indicateurs est concerné à l'exception du nombre d'employeurs hors secteurs professionnels (-2,8% par rapport à 2019).

304 000 SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

En 2022, le nombre de salariés intermittents du spectacle s'élève à près de 304 000 personnes. En un an, il augmente de 6,5%.

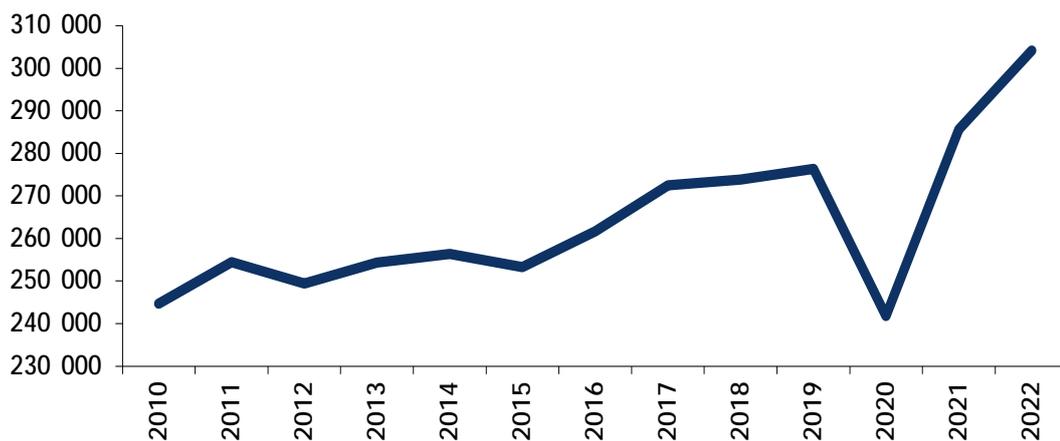
Ce recensement comprend tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il inclut donc les intermittents indemnisés au titre de ces annexes, mais également tous les autres salariés intermittents qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

Après un effectif en 2020, le plus bas observé depuis 2010 du fait de la crise sanitaire, l'année 2022 affiche l'effectif le plus haut observé depuis 2010 [cf. graphique 1].

1. Cf. annexe méthodologique en fin de document concernant le champs d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

2. L'emploi principal de chaque salarié intermittent du spectacle est déterminé en fonction du revenu annuel maximum observé parmi les différents emplois occupés au cours de l'année par ce salarié intermittent du spectacle.

GRAPHIQUE 1 :
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE 2010 À 2022

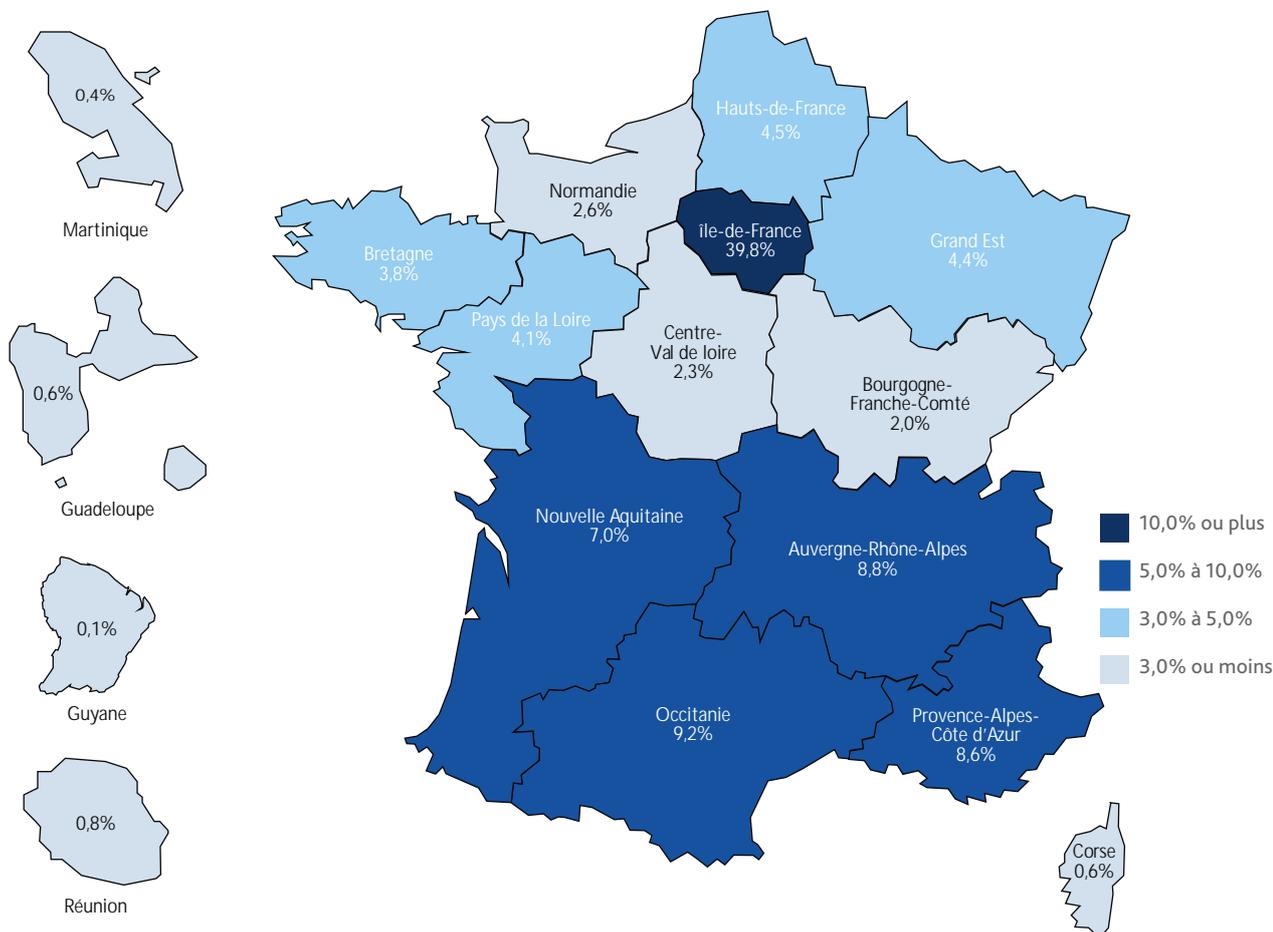


Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

DEUX SALARIÉS SUR CINQ RÉSIDENT EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2022, 39,8% des salariés intermittents du spectacle habitent en Île-de-France [cf. graphique 2]. Loin derrière suivent les régions Occitanie (9,2%), Auvergne-Rhône-Alpes (8,8%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,6%).

GRAPHIQUE 2 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE SELON LA DOMICILIATION EN 2022

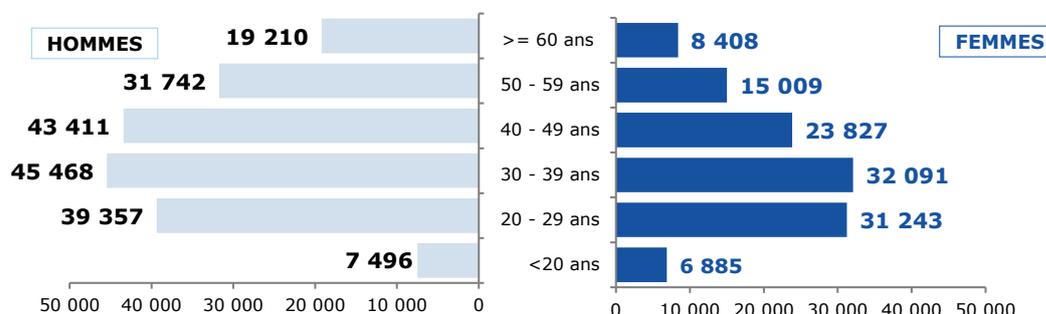


Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

UNE MAJORITÉ D'HOMMES

Les hommes sont largement majoritaires (61,4%) parmi les intermittents du spectacle. A titre de comparaison, ils représentent 51,0% des personnes en emploi². L'âge moyen est de 39,9 ans. La population des intermittents se féminise peu à peu : entre 2012 et 2022, la part des femmes parmi les salariés intermittents est passée de 35,5% à 38,6% [cf. graphique 3].

GRAPHIQUE 3 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2022



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

En 2022, la tranche d'âge affichant la hausse d'effectif la plus importante est celle des plus de 60 ans (+12,6% en un an). Les autres tranches d'âge connaissent en moyenne une hausse de 5,6% en un an.

UNE MAJORITÉ D'ARTISTES

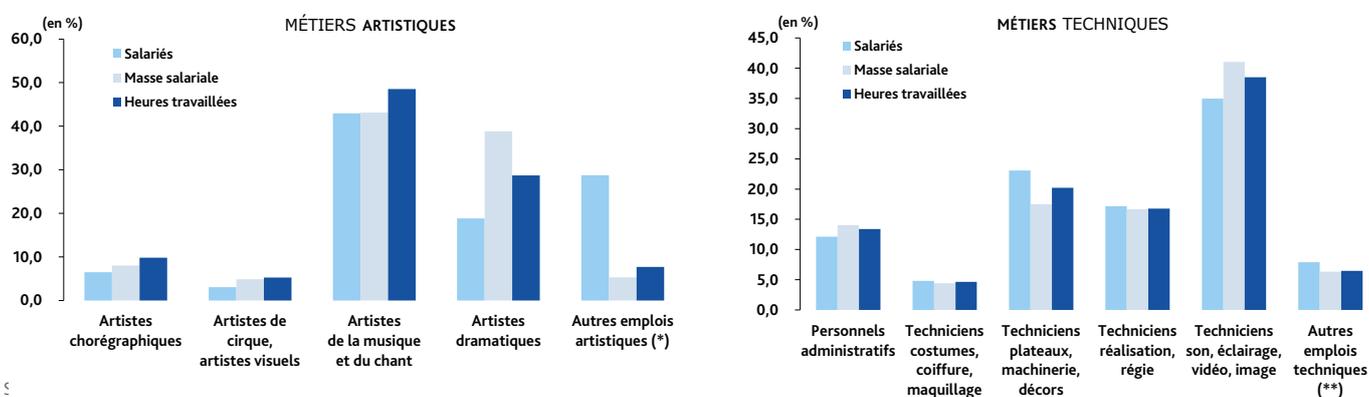
Les salariés intermittents occupent, au cours de l'année, un ou plusieurs emplois. Il est possible cependant de déterminer leur emploi principal, en se fondant sur les rémunérations maximales perçues au titre de leurs différents emplois. Les emplois sont classés en deux familles : les emplois artistiques et les emplois techniques.

Sur les 304 000 salariés, 184 000 exercent un emploi artistique, soit 60,5%, et 120 000 occupent un emploi technique, soit 39,5%.

Si la hausse de l'effectif salarié entre 2021 et 2022 est plus marquée pour les emplois techniques (+9,4% contre +4,7% pour les emplois artistiques), la dynamique s'inverse pour le volume d'activité. Les volumes d'heures travaillées, de contrats de travail et les montants de masse salariale affichent une hausse moyenne de 20% côté « techniciens », et une hausse moyenne de 36% côté « artistes ».

Au sein de chaque famille d'emplois, un emploi prédominant s'observe. D'un côté, les 79 000 artistes de la musique et du chant concentrent 42,9% de l'ensemble des artistes. De l'autre, les 42 000 techniciens son, éclairage, vidéo et image, regroupent 34,9% de l'ensemble des techniciens [cf. graphique 4 et tableau 1 en annexe].

GRAPHIQUE 4 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2022



Note : la répartition par emploi des salariés intermittents se fait sur la base de l'emploi principal.

* Exemples d'autres emplois artistiques : artiste de complément / acteur de complément / figurant (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

** Exemples d'autres emplois techniques : collaborateur artistique / conseiller artistique / assistant artistique, intervenant d'émission / assistant d'émission / animateur, scripte (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

2. Source = Insee, enquête emploi 2021, population en emploi de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

UN SEUL CONTRAT DE TRAVAIL AU COURS DE L'ANNÉE 2022 POUR UN QUART DES SALARIÉS

En 2022, 24,5% des salariés réalisent un seul contrat dans l'année pour 2,7% de la masse salariale totale [cf. Tableau 1]. A l'opposé, 8,0% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année pour 20,5% de la masse salariale totale².

En moyenne, un salarié a effectué 16,2 contrats au cours de l'année 2022 (+3,1 contrats par rapport à 2021). Les techniciens effectuent en moyenne plus de contrats au cours de l'année que les artistes : respectivement 20,8 et 13,2.

TABLEAU 1 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES MASSES SALARIALES SELON LE NOMBRE DE CONTRATS RÉALISÉS EN 2022

Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part (en %)	Montant	Part (en %)
1	74 401	24,5	79	2,7
2	29 098	9,6	85	2,9
3 à 4	30 226	9,9	185	6,3
5 à 9	38 489	12,7	421	14,3
10 à 24	59 383	19,5	830	28,2
25 à 49	48 073	15,8	738	25,1
50 ou plus	24 477	8,0	603	20,5
Total	304 147	100,0	2 941	100,0

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'AUDIOVISUEL CONCENTRE LA MOITIÉ DE LA MASSE SALARIALE, LE SPECTACLE LA MOITIÉ DES CONTRATS DE TRAVAIL

AU TOTAL, PLUS DE 4,9 MILLIONS DE CONTRATS DE TRAVAIL

La moitié des contrats concerne des emplois techniques

4,9 millions de contrats de travail sont exécutés au cours de l'année 2022.

En un an, le nombre de contrats augmente de 31,4%. Il s'agit de la deuxième année consécutive marquée par une hausse importante après la chute de 42,2% observée en 2020 en pleine crise sanitaire cf. [tableau 1 en annexe](#)].

Les emplois de techniciens sont majoritaires (50,8% contre 49,2% pour les emplois d'artistes), même si les emplois artistiques bénéficient le plus de la reprise post-crise sanitaire avec une hausse de 37,3% cette année et 52,6% l'année précédente (contre +26,2% cette année et +35,6% l'année précédente pour les emplois techniques).

Plus de 50% des contrats sont réalisés dans le spectacle vivant

En 2022, 53,1% des contrats sont effectués dans le champ du spectacle vivant et 31,8% dans l'audiovisuel [cf. [tableau 2 en annexe](#)]. 15,1% des contrats sont réalisés pour des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (les activités des organisations associatives, des administrations publiques etc..).

Au sein du spectacle vivant, 8 contrats sur 10 sont effectués pour des employeurs du secteur « Arts du spectacle vivant ». Au sein de l'audiovisuel, 8 contrats sur 10 le sont pour des employeurs du secteur de la production audiovisuelle, cinéma et animation.

Au cours de ces deux dernières années, c'est le secteur du spectacle vivant qui bénéficie le plus de la reprise post-crise sanitaire (+44,5% en 2022, +54,6% en 2021 par rapport à l'année précédente). Il surpasse en 2022 son niveau d'avant crise sanitaire (+11,1% par rapport à 2019).

L'audiovisuel affiche une hausse moins importante (+26,5% en 2022, +30,8% en 2021 par rapport à l'année précédente). Il avait déjà atteint son niveau d'avant crise sanitaire en 2021.

2. Seuls les contrats de travail dans les secteurs relevant de l'intermittence sont pris en compte ici. Certains intermittents peuvent également avoir des contrats de travail ne relevant pas des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

129 MILLIONS D'HEURES TRAVAILLÉES

58% des heures travaillées concernent des emplois techniques

Le volume d'heures travaillées au cours de l'année 2022 s'élève à 129 millions, dont 75,1 millions pour les emplois techniques et 53,7 millions pour les emplois artistiques. Il augmente de 26,0% en un an et dépasse son niveau d'avant crise sanitaire (+14,5% par rapport à 2019). La hausse touche principalement les emplois artistiques (+39,0% en un an). (cf. tableau 1 en annexe). Les emplois techniques affichent une hausse moins importante (+18,1% en un an).

Parmi les emplois techniques, la part des heures travaillées par les techniciens son, éclairage, vidéo et image dans le total des heures effectuées s'élève à 38,5% (en diminution régulière depuis 2019 à 39,5%). La part des techniciens plateaux, machinerie et décors atteint 20,2% (soit un niveau équivalent à 2019 avec 19,8% après des années 2020 et 2021 en baisse).

Au sein des emplois artistiques, 48,5% des heures travaillées sont effectuées par des artistes de la musique et du chant et 28,7% par des artistes dramatiques [cf. graphique 4]. L'année 2022 retrouve ses valeurs d'avant crise : respectivement 49,2% et 29,2% en 2019 (contre moins de 45% et plus de 31% en 2020 et 2021).

26% des intermittents travaillent moins de 24 h dans l'année sur des contrats relevant des annexes 8 et 10

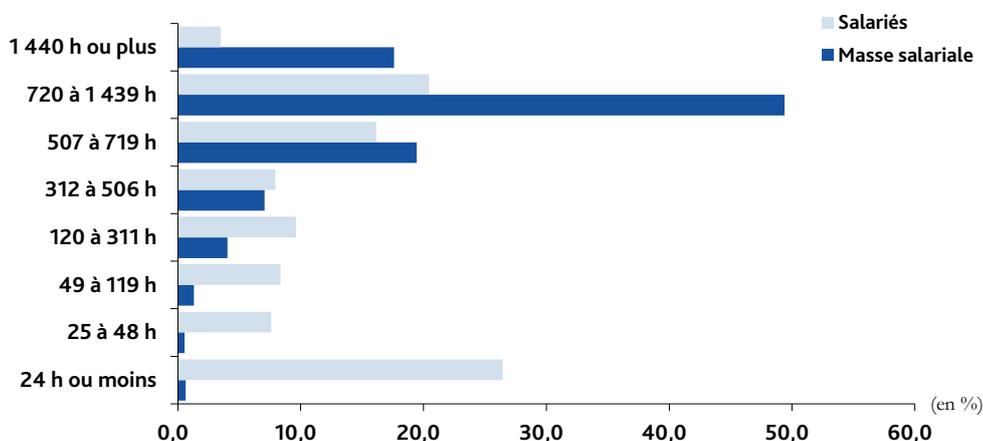
Le volume de travail par salarié, fortement réduit en 2020 suite à l'arrêt de l'activité, retrouve son niveau d'avant crise sanitaire. En 2022, le nombre d'heures travaillées est de 423 heures en moyenne par salarié (407 heures en 2019 mais seulement 358 en 2021)

En 2022, 26,4% des salariés travaillent 24 heures ou moins dans l'année. A l'opposé, 3,5% des salariés travaillent plus de 1 440 heures. [cf. graphique 5].

Le volume horaire des techniciens est 2,1 fois supérieur à celui des artistes avec respectivement 625 et 292 heures travaillées en moyenne au cours de l'année [cf. tableau 1 en annexe].

GRAPHIQUE 5 :

RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DE LA MASSE SALARIALE SELON LES HEURES TRAVAILLÉES EN 2022



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

2,9 MILLIARDS DE MASSE SALARIALE VERSÉE

La masse salariale versée au titre des contrats effectués en 2022 s'élève à 2,9 milliards d'euros. En un an, elle augmente de 22,1%. En 2021, elle était encore inférieure à son niveau d'avant crise. Cette année, elle le dépasse (+16,2% par rapport à 2019).

Les emplois techniques concentrent les deux tiers de la masse salariale

La masse salariale versée au titre des emplois techniques s'élève à 1,9 milliard d'euros, en hausse de 17,2% en un an. Celle des artistes s'élève à 1,0 milliard d'euros, en hausse de 32,7% en un an [cf. tableau 1 en annexe].

Entre 2010 et 2019, en moyenne, 64,4% de la masse salariale était versée au titre des emplois techniques. Ce pourcentage est monté à 70,6% en 2020 et 68,7% en 2021, avant de retrouver son niveau d'avant crise en 2022 (65,9%).

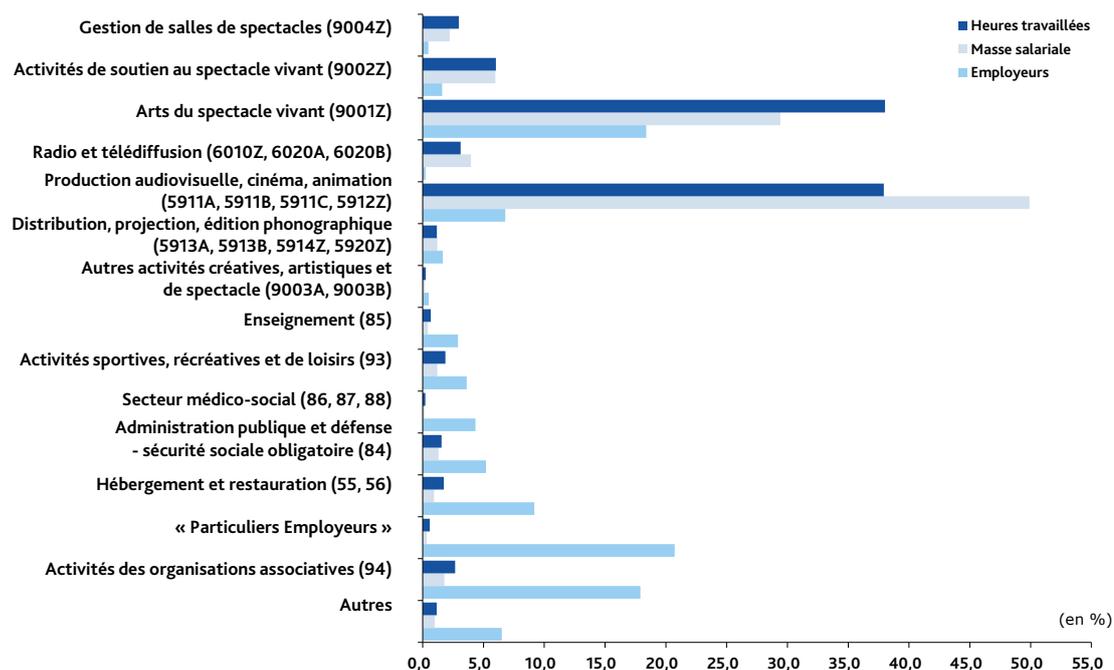
55% de la masse salariale provient de l'audiovisuel

Les secteurs de l'audiovisuel regroupent 55,1% de la masse salariale totale versée. Après les années atypiques 2020 et 2021 (63,4% en 2021, 66,8% en 2020), la part de la masse salariale totale versée par les secteurs de l'audiovisuel en 2022 se rapproche de son niveau d'avant crise (53,8% en 2019).

Le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation représente à lui seul la moitié de la masse salariale totale (49,9%), alors qu'il représente 37,9% du volume d'heures total [cf. graphique 6 et tableau 2 en annexe].

Les secteurs du spectacle vivant versent 37,6% de la masse salariale totale soit une valeur analogue à l'avant crise sanitaire (37,8% en 2019). Les arts du spectacle vivant, principal secteur du spectacle vivant, concentrent à eux seuls 29,4% de la masse salariale totale pour 38,0% du volume total d'heures travaillées.

GRAPHIQUE 6 :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

110 000 EMPLOYEURS DONT PRESQUE 32 000 AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS

En 2022, 110 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé un ou plusieurs intermittents. En un an, leur nombre augmente de 36,2% et retrouve cette année son niveau d'avant crise sanitaire (+0,5% par rapport à 2019).

Parmi les employeurs, ceux dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, désignés « employeurs des secteurs professionnels » se distinguent de ceux dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle, appelés « employeurs hors secteurs professionnels » [cf. Annexe méthodologique].

Ces derniers, principalement touchés par la crise sanitaire, enregistrent la hausse la plus marquée cette année (+52,5% en 2022 par rapport à l'année précédente). Ils se rapprochent de leur niveau d'avant crise sans toutefois l'atteindre (77 998 en 2022 contre 80 244 en 2019) après 2 années extrêmement dégradées (38 000 en 2020, 51 000 en 2021).

Le nombre d'employeurs des secteurs professionnels affiche une hausse plus modérée avec +8,0% en un an. Ce secteur avait déjà retrouvé son niveau d'avant crise en 2021. Il continue encore sa progression pour atteindre son niveau le plus haut depuis 2010.

LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS CRÉENT PLUS 90% DE L'ACTIVITÉ TOTALE

Au total, 32 000 employeurs, soit 29,2%, relèvent des secteurs professionnels. Ils emploient 286 000 salariés intermittents au cours de l'année pour un total de 118,1 millions d'heures de travail effectuées, soit 91,7% du volume d'heures total, et 2,8 milliards d'euros de masse salariale, soit 94,5% de la masse salariale totale [cf. tableau 3].

A l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre 70,9% des employeurs mais réalise moins de 8% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

TABLEAU 2 :

LES EMPLOYEURS, LES SALARIÉS, LA MASSE SALARIALE, LES HEURES ET LES CONTRATS DE TRAVAIL EN 2022

Indicateurs	Secteurs professionnels			Hors secteurs professionnels			Ensemble		
	2021	2022	Évolution (en %)	2021	2022	Évolution (en %)	2021	2022	Évolution (en %)
Nombre d'employeurs	29 715	32 088	8,0	51 132	77 998	52,5	80 775	110 007	36,2
Nombre de salariés	270 431	286 126	5,8	62 371	77 704	24,6	285 605	304 147	6,5
Masse salariale (en millions d'euros)	2 310	2 780	20,4	100	161	61,1	2 410	2 941	22,1
Volume d'heures (en milliers)	95 727	118 103	23,4	6 463	10 654	64,8	102 190	128 757	26,0
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 369	4 287	27,2	373	630	69,1	3 742	4 917	31,4

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'ensemble des indicateurs affiche une forte hausse entre 2021 et 2022, de +5,8% pour le nombre de salariés des secteurs professionnels jusqu'à +69,1% pour le volume de contrats hors secteurs professionnels.

En 2020, les employeurs hors secteurs professionnels ont été les plus touchés par la crise sanitaire (baisse des différents indicateurs de 30,0% à 60,1%). En 2021, ils affichent les hausses les plus importantes (entre +20,2% à +51,1%). L'année 2022 affiche des hausses encore plus marquées (entre +24,6% et 69,1%).

Au sein des secteurs professionnels, l'activité en termes de masses salariales, heures et contrats de travail affiche des progressions supérieures à 20%.

29,8 SALARIÉS EN MOYENNE PAR AN POUR LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS

Au cours de l'année 2022, les employeurs des secteurs professionnels emploient en moyenne 29,8 salariés contre 4,2 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels.

44,5% des employeurs des secteurs professionnels emploient 10 salariés intermittents du spectacle ou plus dans l'année. Au sein des employeurs hors secteurs professionnels, ils sont 8,7% à employer 10 salariés intermittents du spectacle ou plus en 2022. A l'inverse, 41,8% des employeurs hors secteurs professionnels emploient un seul salarié intermittent du spectacle au cours de l'année. Parmi les employeurs des secteurs professionnels, ils sont 12,3% à employer un seul salarié intermittent du spectacle en 2022.

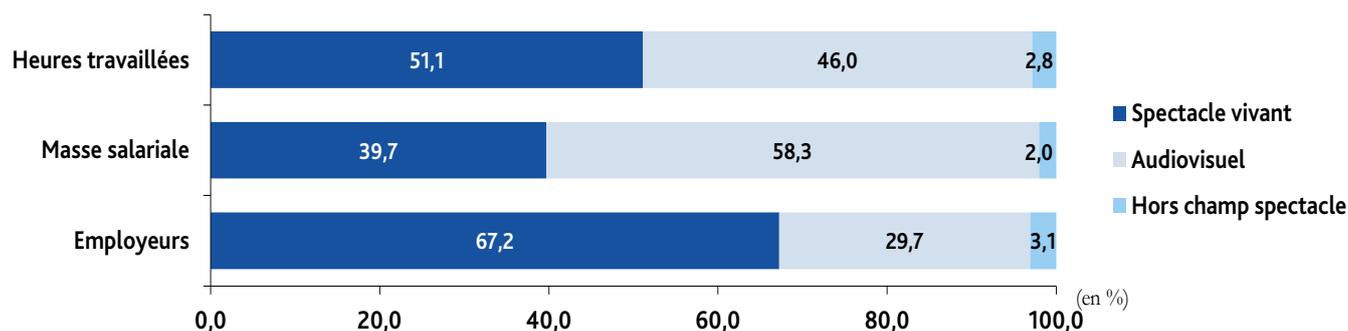
3 SALARIÉS SUR 4 TRAVAILLENT EXCLUSIVEMENT DANS LES SECTEURS PROFESSIONNELS

En 2022, sur les 304 000 salariés intermittents, 74,5% travaillent exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels et 5,9% exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels. Les 19,6% restants travaillent au cours de l'année pour les deux types d'employeurs.

LE SPECTACLE VIVANT REGROUPE LES DEUX TIERS DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, la branche du spectacle vivant est prédominante par rapport à l'audiovisuel en nombre d'employeurs (67,2% soit +0,9 point par rapport à l'année précédente), d'heures travaillées (51,1%) et de contrats (60,7%). A l'inverse, la branche de l'audiovisuel est prédominante par rapport au spectacle concernant la masse salariale versée à 58,3% dans l'audiovisuel.

**GRAPHIQUE 7 :
STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2022**



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

LES « PARTICULIERS EMPLOYEURS » ET LES ASSOCIATIONS, PRINCIPAUX EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS

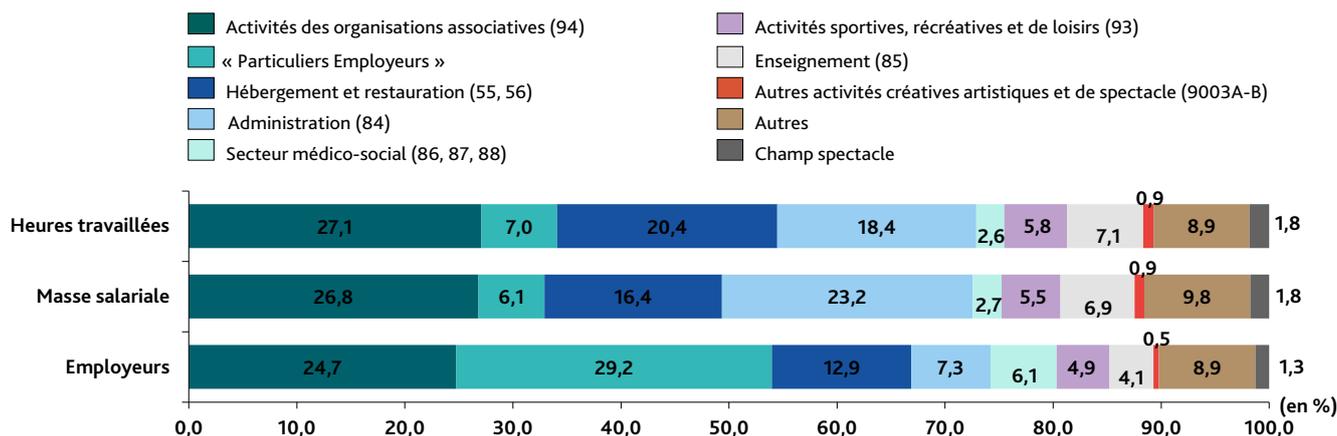
Les « particuliers employeurs » et les associations demeurent les principaux employeurs hors secteurs professionnels (29,2% et 24,7%).

Cependant, les particuliers employeurs ne versent que 6,1% de la masse salariale de ces employeurs hors secteurs professionnels. A l'inverse, les employeurs du secteur de l'administration, relativement peu nombreux en volume (7,3% du total), versent 23,2% de la masse salariale totale.

Concernant l'activité en termes de masses salariales, contrats de travail et heures travaillées, la part relative de l'hébergement et restauration augmente de plus de 2 points au détriment de la part relative de l'administration orientée à la baisse dans les mêmes proportions.

Les « particuliers employeurs » représentent 29,2% des employeurs hors secteurs professionnels, mais ne versent que 6,1% de la masse salariale du champ.

**GRAPHIQUE 8 :
STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ HORS SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2021**



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

UNE ACTIVITÉ QUI DÉPASSE LE NIVEAU DE 2019 POUR QUASIMENT TOUS LES SECTEURS DU SPECTACLE

Côté secteurs professionnels, la hausse débutée en 2021 continue cette année, permettant de dépasser le niveau d'activité de 2019. Cette augmentation de l'activité en termes de masses salariales, contrats et heures travaillées est portée par le secteur du spectacle vivant (plus de 40% entre 2021 et 2022).

Hors secteurs professionnels, l'année 2021 avait enregistré des hausses importantes de l'activité portées par les associations, les « particuliers employeurs » et les activités sportives, récréatives et de loisirs.

Cette année est également marquée par des augmentations remarquables de 62 à 70% hors champ spectacle en termes de masses salariales, contrats et heures travaillées. Ce sont les secteurs de l'hébergement – restauration et des activités sportives, récréatives et de loisirs qui affichent les hausses d'activité les plus importantes (de +87% à +99% entre 2021 et 2022).

Au total, hors secteurs professionnels, l'activité retrouve son niveau d'avant crise.

Tous secteurs confondus, l'activité en termes de masses salariales, contrats et heures travaillées de l'ensemble des secteurs arrive à progresser à l'exception de quelques-uns toujours en dessous de leur niveau de 2019 :

- Radio et télédiffusion entre -0,6% et -6,6% par rapport à 2019.
- Associations entre -5,4% et -13,8% par rapport à 2019.
- Secteur médico-social entre -5,4% et -13,8% par rapport à 2019.
- Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B) entre -10,9% et -25,4% par rapport à 2019.

38% DES EMPLOYEURS PROFESSIONNELS SONT LOCALISÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Tous secteurs confondus, l'Île-de-France regroupe le plus grand nombre d'employeurs (18,1%), suivie des régions Occitanie (15,3%), Auvergne-Rhône-Alpes (12,7%) et Nouvelle Aquitaine (10,6%) [cf. graphique 9].

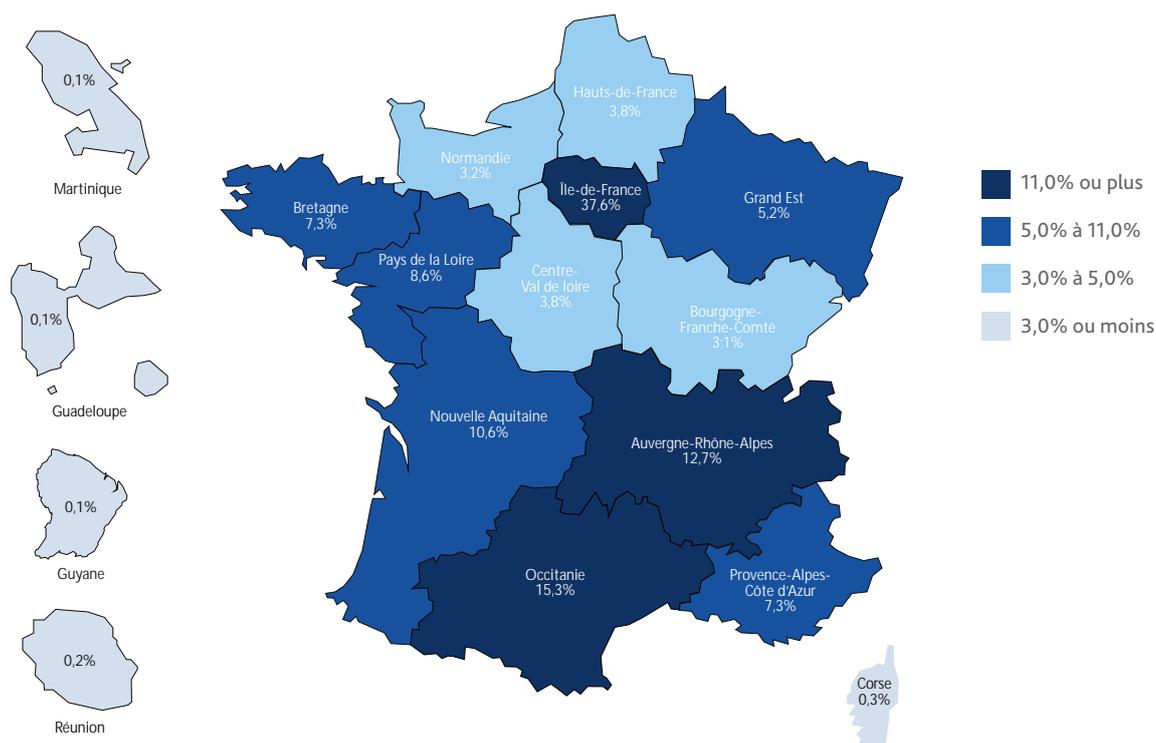
Cette prédominance de la région Île-de-France [cf. graphique 9 bis] est encore plus marquée pour les employeurs des secteurs professionnels (37,6%).

En revanche, les employeurs hors secteurs professionnels sont répartis de façon plus homogène, ces régions représentant chacune entre 10% et 18% : Occitanie (17,6%), Auvergne-Rhône-Alpes (13,6%), Nouvelle Aquitaine (11,9%), Pays de la Loire (10,3%) et Île-de-France (10,1%) [cf. graphique 9 ter].

En 2022, la région des Pays de la Loire arrive en quatrième position devant l'Île-de-France. A l'inverse, elle se classait derrière l'Île-de-France lors des années précédentes.

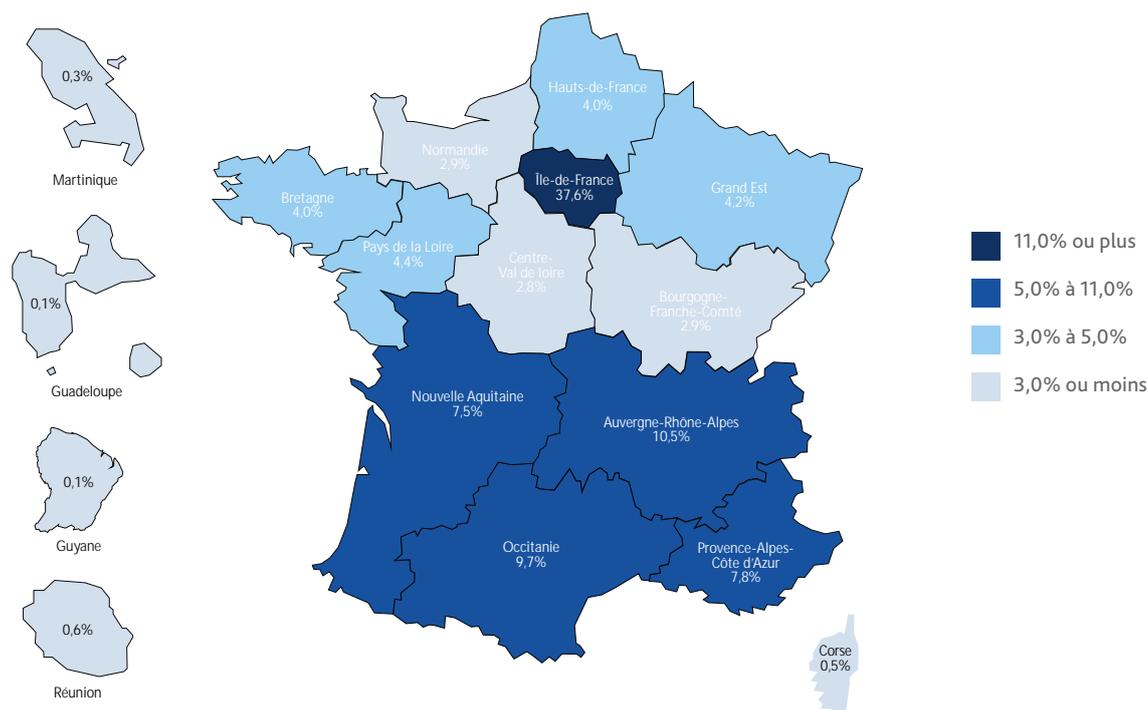
La répartition des salariés selon leur lieu de résidence est similaire à la répartition géographique des employeurs des secteurs professionnels [cf. graphique 2 en page 2].

GRAPHIQUE 9 :



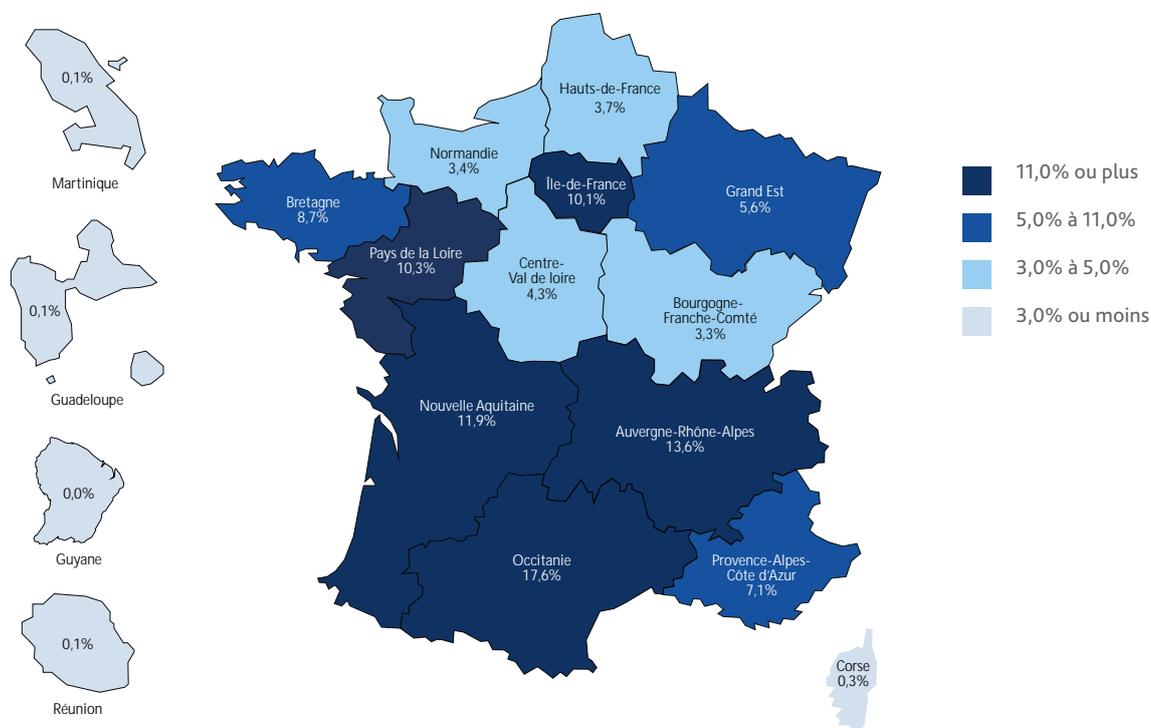
Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

GRAPHIQUE 9 BIS :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2022



Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

GRAPHIQUE 9 TER :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2022



Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

ANNEXES

TABLEAU 1 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2022

Familles d'emplois	Effectifs salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %
Artistes chorégraphiques	10 470	11 941	14,0	54	80	47,8	3 525	5 272	49,5	135	190	40,8
Artistes de cirque, artistes visuels	4 992	5 567	11,5	35	48	39,7	2 014	2 826	40,3	74	105	41,2
Artistes de la musique et du chant	68 691	78 977	15,0	290	432	48,8	17 438	26 058	49,4	858	1 295	50,9
Artistes dramatiques	33 232	34 606	4,1	332	388	17,1	11 947	15 401	28,9	469	588	25,4
Autres emplois artistiques	58 290	52 857	-9,3	44	53	20,0	3 708	4 129	11,4	227	243	7,0
Total emplois artistiques	175 675	183 948	4,7	755	1 002	32,7	38 632	53 685	39,0	1 763	2 421	37,3
Personnels administratifs	13 638	14 559	6,8	242	272	12,4	8 845	10 048	13,6	212	241	13,9
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	5 389	5 786	7,4	71	86	20,7	2 852	3 491	22,4	74	91	23,7
Techniciens plateaux, machinerie, décors	22 780	27 718	21,7	262	339	29,2	11 432	15 172	32,7	385	589	53,2
Techniciens réalisation, régie	19 461	20 621	6,0	283	323	14,4	11 029	12 588	14,1	246	298	20,9
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	39 409	41 985	6,5	681	796	16,8	24 786	28 907	16,6	965	1 173	21,6
Autres emplois techniques	9 186	9 473	3,1	115	123	7,4	4 607	4 857	5,4	97	103	6,5
Total emplois techniques	109 863	120 142	9,4	1 654	1 939	17,2	63 551	75 063	18,1	1 978	2 496	26,2
Autres emplois	67	57	-14,9	0	0	30,3	7	9	27,8	1	1	27,4
Total	285 605	304 147	6,5	2 410	2 941	22,1	102 190	128 757	26,0	3 742	4 917	31,4

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes.

(1) : Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu annuel maximum.

TABLEAU 2 :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	147 486	15,3	603	865	43,6	35 261	48 972	38,9	1 448	2 031	40,3	40,8	943	1 448	53,5
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	39 244	27,8	106	176	65,2	4 958	7 765	56,6	259	427	64,4	41,2	145	259	78,6
9004Z - Gestion de salles de spectacles	21 659	20,9	43	65	53,6	2 570	3 831	49,1	101	155	53,7	50,9	81	101	24,1
Spectacle vivant	162 919	15,1	752	1 107	47,2	42 789	60 569	41,6	1 808	2 613	44,5	25,4	1 170	1 808	54,6
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	15 626	13,1	29	35	20,0	1 234	1 514	22,7	57	67	18,4	7,0	40	57	42,1
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	148 608	-1,6	1 386	1 468	5,9	46 020	48 843	6,1	1 241	1 295	4,4	37,3	935	1 241	32,7
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	12 131	-0,8	113	117	3,5	3 968	4 021	1,3	197	202	2,5	13,9	168	197	17,5
Audiovisuel	163 126	-0,6	1 529	1 620	6,0	51 222	54 378	6,2	1 495	1 565	4,7	23,7	1 143	1 495	30,8
Total champ spectacle	283 401	5,7	2 280	2 726	19,6	94 011	114 946	22,3	3 303	4 177	26,5	53,2	2 312	3 303	42,9
Activités des organisations associatives (94)	41 530	29,5	35	52	51,2	2 231	3 437	54,1	120	194	61,9	20,9	77	120	55,1
« Particuliers Employeurs »	13 131	34,9	6	10	63,6	454	748	64,8	30	48	60,5	21,6	16	30	85,2
Hébergement et restauration (55, 56)	23 440	43,6	15	27	88,6	1 169	2 241	91,7	77	146	89,9	6,5	60	77	27,9
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	29 160	27,0	26	38	48,0	1 361	2 004	47,2	77	116	50,9	26,2	56	77	36,2
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 759	33,4	3	4	39,7	206	280	35,9	15	20	32,8	27,4	11	15	39,0
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	15 943	60,6	15	35	129,0	1 103	2 411	118,7	39	80	103,4	31,4	27	39	46,0
Enseignement (85)	13 070	50,7	9	13	49,2	545	867	58,9	24	40	62,7	57,9	15	24	67,1
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	3 756	17,9	4	5	28,0	250	333	33,0	12	15	26,1	29,8	9	12	36,7
Autres	22 626	43,9	17	29	70,7	860	1 491	73,3	45	82	82,0	46,6	32	45	43,0
Total hors champ spectacle	87 683	24,0	129	215	66,0	8 179	13 811	68,9	439	740	68,7	34,2	302	439	45,2
Total général	304 147	6,5	2 410	2 941	22,1	102 190	128 757	26,0	3 742	4 917	31,4	40,0	2 614	3 742	43,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

ANNEXES

TABLEAU 3 :

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	17 683	19 423	9,8	127 237	146 750	15,3	601	863	43,6	35 132	48 797	38,9	1 442	2 023	40,3
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 555	1 683	8,2	30 511	38 885	27,4	106	175	65,3	4 950	7 755	56,6	259	426	64,4
9004Z - Gestion de salles de spectacles	456	469	2,9	17 826	21 472	20,5	43	65	53,7	2 565	3 827	49,2	101	155	53,8
Spectacle vivant	19 694	21 575	9,6	140 943	162 160	15,1	749	1 104	47,3	42 648	60 378	41,6	1 801	2 603	44,5
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	1 605	1 803	12,3	13 785	15 536	12,7	29	35	19,8	1 233	1 510	22,4	57	67	18,1
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	7 216	7 468	3,5	151 086	148 602	-1,6	1 386	1 468	5,9	46 019	48 842	6,1	1 241	1 295	4,4
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	256	253	-1,2	12 226	12 129	-0,8	113	117	3,5	3 968	4 021	1,3	197	202	2,5
Audiovisuel	9 077	9 524	4,9	164 087	163 047	-0,6	1 528	1 620	6,0	51 220	54 373	6,2	1 495	1 564	4,7
Total champ spectacle	28 771	31 099	8,1	267 442	282 687	5,7	2 278	2 724	19,6	93 868	114 751	22,2	3 296	4 168	26,4
Activités des organisations associatives (94)	396	406	2,5	5 519	6 190	12,2	8	9	15,6	480	551	14,8	22	27	19,9
« Particuliers Employeurs »	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Hébergement et restauration (55, 56)	19	22	15,8	401	793	97,8	0	1	140,6	27	71	159,4	1	3	166,5
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	-	-	-	317	330	4,1	0	1	73,0	23	41	77,2	1	2	46,7
Secteur médico-social (86, 87, 88)	-	-	-	12	41	241,7	0	0	-	1	4	400,0	0	0	-
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	138	157	13,8	3 508	5 551	58,2	11	26	146,2	775	1 792	131,4	22	46	106,8
Enseignement (85)	48	48	0,0	1 073	1 234	15,0	2	2	15,2	100	115	15,1	4	5	23,8
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	164	154	-6,1	1 979	2 186	10,5	3	4	21,9	185	232	25,5	9	11	19,5
Autres	170	191	12,4	4 152	5 793	39,5	7	13	83,5	268	545	103,3	12	25	100,7
Total hors champ spectacle	944	989	4,8	16 126	20 766	28,8	32	57	78,6	1 859	3 352	80,3	73	119	63,5
Total général	29 715	32 088	8,0	270 431	286 126	5,8	2 310	2 780	20,4	95 727	118 103	23,4	3 369	4 287	27,2

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes.
- : données relevant du secret statistique.

TABLEAU 4 :

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2022

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %	2021	2022	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	589	837	42,1	2 862	3 993	39,5	1 936	2 508	29,6	128 884	175 191	35,9	6 075	8 079	33,0
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	59	76	28,8	299	496	65,9	171	174	1,9	7 570	10 681	41,1	424	676	59,4
9004Z - Gestion de salles de spectacles	29	48	65,5	111	242	118,0	78	71	-8,5	4 872	4 368	-10,3	264	331	25,4
Spectacle vivant	677	961	41,9	3 244	4 624	42,5	2 184	2 754	26,1	141 326	190 240	34,6	6 763	9 086	34,3
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	15	17	13,3	38	118	210,5	14	68	372,8	777	4 296	452,9	49	258	426,5
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	-	-	-	-	-	-	34	13	-62,7	1 495	490	-67,2	-	-	-
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	-	-	-	-	-	-	0	1	283,9	30	132	340,0	-	-	-
Audiovisuel	29	30	3,4	70	139	98,6	49	82	67,6	2 302	4 918	113,6	97	284	192,8
Total champ spectacle	706	991	40,4	3 312	4 755	43,6	2 233	2 835	27,0	143 628	195 158	35,9	6 860	9 370	36,6
Activités des organisations associatives (94)	11 578	19 304	66,7	28 069	37 422	33,3	26 722	43 194	61,6	1 750 286	2 885 154	64,8	97 291	166 834	71,5
« Particuliers Employeurs »	14 817	22 794	53,8	9 734	13 131	34,9	6 033	9 872	63,6	453 891	747 891	64,8	29 984	48 138	60,5
Hébergement et restauration (55, 56)	7 169	10 067	40,4	16 102	23 045	43,1	14 123	26 437	87,2	1 141 632	2 170 508	90,1	75 586	142 637	88,7
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	4 184	5 714	36,6	22 723	28 918	27,3	25 357	37 423	47,6	1 337 910	1 962 424	46,7	75 400	113 838	51,0
Secteur médico-social (86, 87, 88)	3 833	4 762	24,2	4 304	5 719	32,9	3 092	4 288	38,7	205 104	276 122	34,6	14 749	19 544	32,5
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	2 057	3 831	86,2	6 746	11 116	64,8	4 647	8 795	89,3	328 049	618 346	88,5	17 019	33 842	98,8
Enseignement (85)	2 247	3 160	40,6	7 680	11 993	56,2	7 036	11 067	57,3	445 302	751 573	68,8	20 095	34 390	71,1
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	308	395	28,2	1 247	1 615	29,5	971	1 435	47,8	65 191	100 435	54,1	2 947	4 302	46,0
Autres	4 233	6 980	64,9	11 918	17 573	47,4	9 806	15 802	61,1	592 176	946 243	59,8	32 755	57 288	74,9
Total hors champ spectacle	50 426	77 007	52,7	61 236	76 574	25,0	97 787	158 312	61,9	6 319 541	10 458 696	65,5	365 826	620 813	69,7
Total général	51 132	77 998	52,5	62 371	77 704	24,6	100 020	161 147	61,1	6 463 169	10 653 854	64,8	372 686	630 183	69,1

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes.
- : données relevant du secret statistique.

1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. DÉFINITIONS

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale est liée à la production cinématographique, l'audiovisuel, la diffusion TV et radio, au spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés employeurs hors secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés d'effectuer, auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

Le champ spectacle et hors champs spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

- 5911A Production de films et de programmes pour la TV
- 5911B Production de films institutionnels
- 5911B Production de films cinématographiques
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques

MÉTHODOLOGIE

5914Z	Projection de films cinématographiques
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
6010Z	Edition et diffusion de programmes radio
6020A	Edition de chaînes généralistes
6020B	Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84), etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches.

Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat.

3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

4. MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les « particuliers employeurs » et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG

